Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 30 (1968)

Heft: 7

Artikel: Une louable initiative

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1083253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une louable initiative

On sait que les sections éprouvent de sérieuses difficultés à trouver pour les mois d'hiver des locaux convenables dans lesquels elles pourraient donner des cours techniques de 1 ou 2 jours sur l'entretien correct des tracteurs ou des machines agricoles. C'est là une des raisons qui expliquent pourquoi on organise parfois trop peu de cours de ce genre.

Il convient de mentionner à ce propos l'heureuse solution trouvée par la Société coopérative de l'Entlebuch pour le séchage artificiel de l'herbe. Lors de l'érection du séchoir à herbe, soit il y a environ 10 ans, le tank à mazout fut placé à l'air libre, derrière le bâtiment. Les prescriptions plus rigoureuses de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux qui furent édictées au cours des années suivantes nécessitèrent la construction d'un cuvelage en béton entourant le bas de ce réservoir. La coopérative de séchage en question profita alors de l'occasion pour édifier deux locaux chauffables au-dessus du tank à mazout (voir la figure ci-dessous). Ces locaux étaient prévus pour y donner des cours techniques. L'annexe ainsi créée comprend trois parties. La première a été aménagée en salle de théorie. Les deux autres parties, contiguës, forment la halle réservée aux travaux pratiques à l'établi et sur les différentes machines.

Ainsi qu'on peut le deviner d'après la photo, l'annexe dépasse le séchoir à herbe dans le sens de la longueur. L'accès à la halle des travaux pratiques, par le derrière de l'annexe, est ainsi indépendant et direct puisque la route

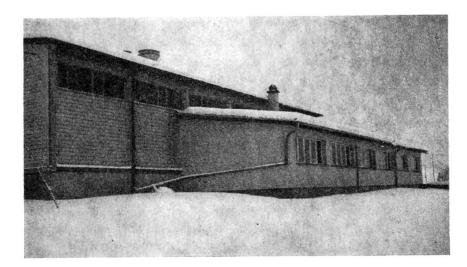


Fig. 1: Vue de derrière du séchoir à herbe (à gauche) avec son annexe (à droite) — L'annexe, construite au-dessus et autour du tank à mazout, se compose d'une salle de théorie (la partie de gauche) et d'une halle pour les travaux pratiques (les deux parties de droite réunies). D'après l'extrémité du toit du séchoir, on peut se rendre compte que l'annexe dépasse ce bâtiment (dans le sens de la longueur). Une telle disposition a été prévue pour qu'on ait la possibilité d'accéder à la halle servant aux leçons et travaux pratiques directement depuis la route, laquelle longe le devant du séchoir à herbe.

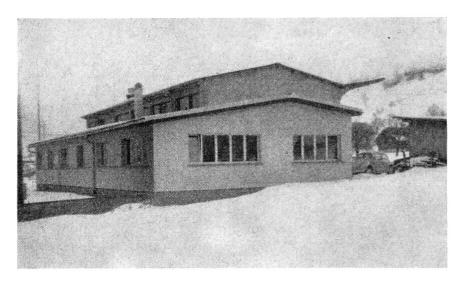


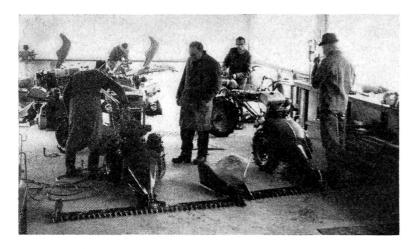
Fig. 2: Vue de la partie dépassante de l'annexe construite ultérieurement derrière et contre le séchoir à herbe. — On peut voir qu'une auto stationne sur l'emplacement bétonné situé devant l'entrée de la halle des travaux pratiques, à laquelle fait suite la salle de théorie. L'accès à l'annexe est donc direct depuis la route.

passe devant le bâtiment principal. Il va sans dire que l'emplacement libre se trouvant devant l'entrée de la halle a été bétonné.

D'entente avec les organisations compétentes, des cours techniques seront donnés dorénavant dans cette annexe du séchoir à herbe en ce qui concerne (pour le moment) les matières suivantes:

- Le dépannage et l'entretien des motofaucheuses
- -- Le dépannage et l'entretien des tracteurs
- La soudure
- Le travail du bois

Il est à souhaiter que la louable initiative prise par la Société coopérative de l'Entlebuch pour le séchage artificiel de l'herbe suggère des solutions analogues dans d'autres régions. Les agriculteurs ne pourront que se féliciter de créations de ce genre, qui leur rendront les plus grands services à eux-mêmes et à leurs fils.



Vue de l'intérieur de la halle où se font les travaux pratiques à l'établi et sur les machines sous la direction de moniteurs qualifiés. Dans le cas particulier, il s'agit de la remise en état de motofaucheuses. Ce local, dont on ne voit d'ailleurs ici que la moitié, est très

Fig. 3:

clair.